PRIME AIR BOIS

Pour un chauffage plus performant et un air plus pur



C'est quoi ?

Une aide financière pour remplacer votre cheminée ou poêle à bois ancien par un appareil récent et écologique :

1 500€ d'aide de base.
500€ supplémentaires sous conditions de revenus.

Pourquoi ?

Économisez sur votre chauffage :
Jusqu'à 50 % de réduction des coûts.

Réduisez vos émissions de particules fines :
Divisez-les par 10 en adoptant un appareil performant et de bonnes pratiques.

Jusqu'à 2000 € d'aide

Éligibilité

- ☑ Vous habitez l'Euro-Métropole de Metz.
- ☑ Vous êtes propriétaire occupant, bailleur ou usufruitier.
- ☑ Votre logement est une résidence principale achevée depuis plus de 2 ans.
- ☑ Vous remplacez un appareil à bois antérieur à 2005 par un modèle performant (labellisé Flamme Verte ou équivalent).
- ☑ Vous faites installer votre matériel par un professionnel RGE.

Un geste pour votre confort
et pour l'air que nous respirons !

Contactez-nous !

Pour tout renseignement sur l'aide et des conseils techniques :

ALEC du Pays Messin
2-4 Rue Four du Cloître, 57000 Metz
03 87 50 82 21
info@alec-paysmessin.fr

EURO-MÉTROPOLE METZ — Financé par RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — ADEME — ALEC

Comment se chauffer au bois et préserver la qualité de l'air ?

Le **bois utilisé dans le secteur résidentiel représente 16 % des énergies renouvelables consommées en France en 2023.** Une énergie qui participe à l'indépendance énergétique de la France.

Il représente **57 % des émissions annuelles de particules fines (PM2,5)** en France.

Un poêle à granulés récent (d'après 2012) émet en moyenne **260 fois moins de particules fines** qu'un foyer ouvert et consomme 9 fois moins de bois pour produire la même quantité de chaleur.

3 conseils pour un bois de qualité

- Utiliser des bûches sèches ;
- **Si le taux d'humidité est supérieur à 23 %**, les bûches fraîchement coupées doivent sécher 18 mois avant d'être utilisées ;
- **Si le taux d'humidité est inférieur à 23 %,** les bûches achetées déjà sèches doivent être stockées à l'abri de l'humidité.

Un bois bien séché, c'est :

- plus de chaleur produite et donc plus de confort ;
- moins de bois consommé pour se chauffer, et donc des économies ;
- un allumage plus facile et sans fumée ;
- un appareil et un conduit de fumée qui s'encrassent moins vite ;
- une meilleure combustion et donc moins de particules polluantes dans l'atmosphère.

Stocker le bois à l'abri de l'humidité

L'idéal est de stocker le bois de chauffage dans un abri couvert, contre un mur. L'espace doit être bien ventilé et aéré par le dessous. Les bûches doivent être fendues avec peu d'écorce.

Si vous utilisez des granulés en sac, stockez-les dans un espace bien ventilé et non humide. Pour les isoler du sol, vous pouvez les surélever sur une palette, par exemple.

Autre conseil : n'achetez pas vos sacs de granulés à l'avance si vous ne prévoyez pas de les utiliser dans l'année.

Pour se chauffer, le bois doit être :

- issu de feuillus durs : chêne, hêtre, charme… (les bois tendres de bouleau ou de peuplier sont plutôt à utiliser pour l'allumage) ;
- non traité, non peint, non souillé ;
- de préférence porteur d'un label de qualité.

Les labels de qualité pour le bois de chauffage

Pour les bûches :

- *Bois de chauffage NF ;*
- *France – Bois bûche. Des entreprises françaises qui s'engagent ;*
- *Énergie Bois – Une ressource renouvelable – Office nationale des forêts ;*
- *CBQ +.*

Pour les granulés :

- *Biocombustibles solides granulés – NF ;*
- *EN plus – A1 ;*
- *DIN plus.*

3 conseils pour une combustion optimale

Une cheminée ouverte n'est pas un bon moyen de chauffage et pollue. Seulement 10 % de la chaleur du feu est transmise dans la pièce alors que pour un poêle récent performant, c'est en moyenne 75 %.

Suivez ces conseils pour **gagner en chaleur et confort**, **consommer moins de bois** et **réduire les émissions polluantes**.

1. Allumez le feu par le haut

Les fumées générées par la combustion sont captées et consumées par les flammes qui les surplombent. L'allumage par le haut est moins polluant, plus efficace et plus économique que la méthode traditionnelle.

- Empilez les bûches du plus gros au plus petit diamètre et bien espacées pour que l'air circule ;
- Sur le dessus, utilisez du bois de cagette en peuplier et/ou un allume-feu sans produit pétrolier (ex : laine de bois).

2. Chargez régulièrement

Ajoutez du bois quand les braises sont encore vives sans surcharger le foyer, y compris à l'allumage.

3. Maîtrisez le tirage :

- Ouvrez toutes les entrées d'air à l'allumage ou lors du rechargement ;
- Réduisez les entrées d'air quand le feu a bien pris, sans jamais les fermer complètement ;
- Attention : une vitre encrassée signale une mauvaise combustion. Pensez à ouvrir les entrées d'air.

Des points essentiels à ne pas oublier

1. Bien respecter les instructions de la notice de l'appareil. Vous en tirerez le meilleur parti : calibre des bûches, chargement, réglage du tirage, entretien…

2. Bien entretenir son installation. Pour cela, il faut la nettoyer et vider souvent le cendrier. Confiez à un professionnel une fois par an la vérification des joints et de l'état du brûleur.

3. Veiller au ramonage de la cheminée par un professionnel qualifié au moins une fois par an. C'est obligatoire et en cas de sinistre, l'attestation de ramonage pourra vous être demandée. Évitez les bûches de ramonage qui n'ont pas prouvé leur efficacité.

4. Remplacer son vieil appareil de chauffage ou sa cheminée ouverte. Optez pour un appareil performant, labellisé « Flamme verte », en veillant à ne pas le surdimensionner. Des aides existent pour les appareils installés par un professionnel RGE.

Sources : ADEME

Pourquoi une Prime Air Bois ?

Sur le territoire de l'Euro-Métropole de Metz, le chauffage au bois est le **premier émetteur de particules fines du territoire**, qui sont très **néfastes pour la santé**. Les principaux responsables de cette pollution sont les appareils de chauffage au bois les plus anciens, mais également les mauvaises pratiques d'utilisation des appareils, même récents.

En **remplaçant son appareil non performant** par un appareil performant et en **adoptant de bonnes pratiques** de chauffage au bois, vous pouvez :

Diviser par 10
vos émissions de particules fines

Diviser par 2
vos coûts de chauffage

(source : ADEME).

Qui contacter ?

L'ALEC DU PAYS MESSIN vous donnera des conseils et vous accompagnera pour définir votre projet.

Renseignements et aide à la création de dossiers :

Espace Conseil France Rénov
ALEC du Pays Messin
2-4 Rue Four du Cloître, 57000 Metz
03 87 50 82 21
info@alec-paysmessin.fr

Réalisation : Commèth - www.commeth.com

PRIME AIR BOIS - QUALITÉ DE L'AIR

L'Euro-Métropole de Metz vous accompagne pour changer votre cheminée ou votre ancien poêle à bois.

Plus d'infos :



« Un air plus pur, un chauffage plus sûr. »

Financé par

C'est quoi la Prime Air Bois ?

La Prime Air Bois est une **aide financière destinée aux particuliers** résidant sur le territoire de l'Euro-Métropole de Metz.

Lancée en janvier 2025 pour une durée prévisionnelle de 3 ans, la Prime vise à **remplacer les appareils de chauffage au bois** par des appareils performants et ainsi **améliorer à la fois la qualité de l'air et le confort de chauffage**.

La Prime Air Bois s'inscrit dans le **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET) de l'Euro-Métropole de Metz. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un soutien de l'ADEME pour le compte de l'État.

La Prime Air Bois aide les propriétaires à changer leur appareil de chauffage au bois antérieur à 2005 par un appareil récent et performant (Flamme verte ou équivalent, ou fonctionnant grâce à une autre énergie renouvelable).

Le montant de la Prime Air Bois est de **1 500 €**, auquel peut s'ajouter une **bonification de 500 €** sous conditions de revenus (soit une Prime totale de 2 000 €).

La Prime Air Bois est cumulable avec les certificats d'économie d'énergie (CEE), MaPrimeRénov', l'éco-prêt à taux zéro et la TVA à 5,5%.

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

- ✅ Je suis un particulier
- ✅ J'habite l'une des 46 communes de l'Euro-Métropole de Metz*
- ✅ Je suis propriétaire occupant ou propriétaire bailleur ou usufruitier d'une résidence
- ✅ Le logement où les travaux seront effectués est une résidence principale, achevée depuis plus de 2 ans
- ✅ Je possède un appareil de chauffage au bois à foyer ouvert, ou un appareil de chauffage au bois à foyer fermé (insert, poêle, cuisinière...) antérieur à 2005
- ✅ Je compte faire réaliser l'installation de ce nouveau matériel par un professionnel qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement),
- ✅ Je ferai détruire mon ancien appareil de chauffage au bois ou apporterai la preuve de son impossibilité d'utilisation.
- ✅ Je souhaite acquérir un nouvel appareil, neuf, fonctionnant au bois ou grâce à une autre énergie renouvelable, labellisé flamme verte ou inscrit au registre d'équivalence de l'ADEME* *(voir liste des appareils éligibles sur le site de l'Euro-Métropole)*.

Le montant de la Prime Air Bois est de 1 500 €, auquel peut s'ajouter une bonification de 500 € sous conditions de revenus, soit une prime maximale de 2 000 €. Pour plus d'informations ou pour connaître le montant précis de votre prime, il est conseillé de contacter l'ALEC du Pays Messin.

*Amanvillers, Ars-Laquenexy, Ars-sur-Moselle, Augny, Châtel-Saint-Germain, Chesny, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Cuvry, Fèy, Gravelotte, Jury, Jussy, La Maxe, Laquenexy, Le Ban Saint-Martin, Lessy, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Lorry-Mardigny, Marieulles, Marly, Mécleuves, Metz, Mey, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Noisseville, Nouilly, Peltre, Plappeville, Pouilly, Pournoy-la-Chétive, Roncourt, Rozérieulles, Saint-Julien-lès-Metz, Saint-Privat-la-Montagne, Sainte-Ruffine, Saulny, Scy-Chazelles, Vantoux, Vany, Vaux, Vernéville, Woippy

* L'inscription au registre est évaluée au cas par cas à partir des caractéristiques techniques de l'appareil. Contacter l'ALEC pour plus de renseignements. Seul l'équipement inscrit sur une de ces deux listes sera éligible à la prime air bois. La vérification sera réalisée par l'ALEC.